

BERGER (Guillaume),

originaire du diocèse de Bourges. Il recevra distribution de chantre et quinze livres/mois de gages. Le 19 Mai 1701, Guillaume Berger, du diocèse de Bourges est reçu à la Sainte-chapelle du Palais comme gagiste « pour chanter la musique » (AN, L.L 609, f° 148 v°. Le 27 août 1701, 20 L lui sont accordées « par aumône » à Guillaume Berger, « pour aller chercher place ailleurs » (Id. f° . f° 161 v°)